

Rapport annuel 2021



Ordre des technologistes
de laboratoire médical de
l'Ontario



Politique de cibles de haut niveau

Le public est persuadé que les membres inscrits de l'OTLMO exercent la profession de laboratoire médical de façon sécuritaire et en respectant des normes de qualité élevée.

Plus précisément, l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) existe pour les bienfaits d'intérêt public (cibles) suivants :

Première politique de cibles – Maintien de la confiance du public dans la réglementation des professions de la santé

La population ontarienne peut compter sur des processus de réglementation équitables, transparents, opportuns, objectifs et efficaces ayant trait aux professionnels de laboratoire médical.

Deuxième politique de cibles - Des professionnels responsables

Des technologistes de laboratoire médical responsables, compétents et éthiques exercent leur profession de façon sécuritaire, efficace et coopérative, en respectant les normes de pratique et les obligations professionnelles existantes et en évolution.

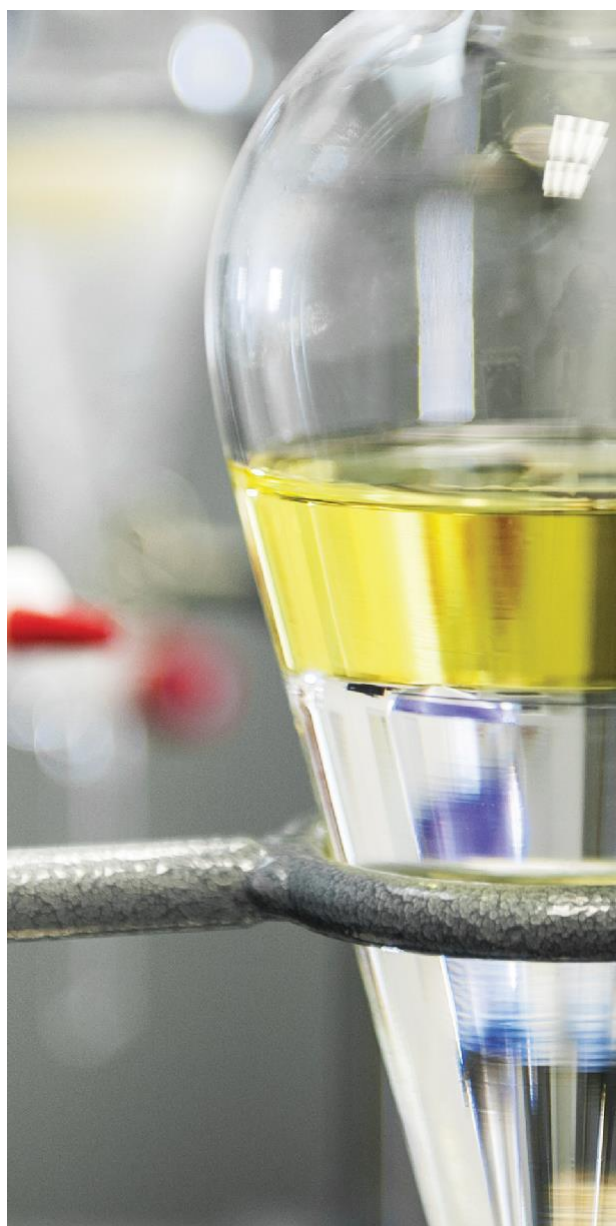
Troisième politique de cibles – Réglementation efficace dans le cadre du système de santé

3.1 Des relations de travail coopératives et des partenariats influent de façon positive sur la réglementation et des décisions efficaces en matière de politiques sur les soins de santé.

3.2 Une supervision d'ensemble des adjointes et des techniciens de laboratoire médical permet d'assurer la protection et la sécurité du public.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) est le corps dirigeant ou le conseil d'administration de l'organisme, qui suit le modèle de gouvernance en matière de politiques (Policy Governance®) afin d'établir les orientations des politiques, d'influencer les stratégies et le fonctionnement ainsi que de surveiller les résultats et les progrès liés à la réalisation des politiques et à leur respect. C'est à ce conseil qu'il incombe de planifier les résultats stratégiques (cibles de haut niveau) afin de protéger le public.



Conseil d'administration 2021 de l'OTLMO

Dirigeantes du Conseil

Présidente, Tammy Earle
Vice-présidente, prof., Helen Meaney
Vice-présidente, public, Tammie Rix

Membres du Conseil : profession

Gamal Badawoy
George Broukhanski
Josh Lewis
Karen Persad
Mary Costantino
Paula Curti
Rino Bonsignore
Lavern Bourne (membre appartenant au domaine universitaire)

Membres du Conseil : public

Ariel Wong
Jennifer Pilzecker Matthew
Mackenzie Rohini Soni
Walter Hewus
Cassela Mills (1^{er} janv.-1^{er} mars 2021)
Ian Stoppard (20 mai-15 déc. 2021)

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL



Tammy Earle, B.Sc., TLM

Le changement est le thème du Rapport annuel 2021 de l'OTLMO, avec raison puisque l'Ordre et ses membres inscrits ont réussi à naviguer bien des changements importants cette année.

Dans l'environnement externe, l'effet de la pandémie de COVID-19 a continué de se faire sentir dans tous les domaines de la vie professionnelle et personnelle. Une fois de plus, l'importance des technologistes de laboratoire médical (TLM) dans le système de soins de santé a été mise en relief. Les TLM ont continué à fournir des soins compétents et éthiques, ont satisfait aux exigences provinciales concernant les tests de laboratoire médical et ont donné des services de laboratoire de grande qualité au public. Merci à toutes et à tous de votre détermination et de votre service soutenus.

À l'interne, le Conseil et l'Ordre ont poursuivi la réglementation efficace des TLM tout en manoeuvrant entre des transformations majeures. Après 21 ans, Kathy Wilkie a démissionné de son poste de registrateur et chef de la direction. Son remplacement à ce poste, John Tzountzouris, a été nommé en octobre.

Le Conseil a maintenu l'excellence en matière de gouvernance tout au long de 2021, tandis que l'Ordre a présenté son premier rapport sur le Cadre de mesure de la performance des ordres professionnels (CMPOP). Ce rapport annuel du rendement, exigé par le ministère de la Santé de l'Ontario, fait état de l'engagement des ordres à l'égard de l'intérêt public au bénéfice de la population de la province.

L'OTLMO a aussi instauré un programme révisé d'assurance de la qualité (PAQ), mené par les principes directeurs du Conseil de l'organisme, qui a pour objectif principal de permettre le maintien de la compétence des membres. Ce programme remanié comprend un portefeuille professionnel, accessible par l'entremise des services en ligne de l'OTLMO, qui comporte un Module d'autoévaluation de l'amélioration de la pratique (PRISM). Dans le cadre de ce programme remanié, on a aussi mis en place de nouveaux critères de vérification applicables à tous les membres inscrits en exercice. Le PAQ révisé favorise une participation accrue de ces membres de l'OTLMO au programme lui-même, ce qui, au bout du compte, rehaussera l'accent mis sur la compétence individuelle soutenue.

Le Conseil a aussi approuvé la révision des règlements administratifs consolidés de l'OTLMO, en juin 2021. Cela comprend une disposition exigeant que toutes les personnes candidates à y siéger suivent une séance d'orientation sur leurs rôles et responsabilités afin de confirmer leur nomination. De plus, des termes ont été actualisés dans l'ensemble des règlements administratifs. Par exemple, toute personne inscrite auprès de l'Ordre est maintenant désignée par le terme « membre inscrit » plutôt que « membre ».

L'année 2021 a été marquée par le changement dans l'environnement externe pour les TLM, le Conseil et l'Ordre. Malgré tout, le Conseil, l'Ordre et les membres inscrits ont persévéré et continué d'améliorer leurs approches concernant la protection du public par l'entremise de la réglementation des TLM en Ontario.

LA RETRAITE DE KATHY WILKIE

C'est à regret que lors de sa réunion du 22 mars 2021, le Conseil de l'OTLMO a accepté la démission de la registraire et chef de la direction, Kathy Wilkie. Au moment de sa retraite en octobre 2021, Kathy avait travaillé plus de 21 ans à l'OTLMO. Elle a aussi agi à titre de conseillère principale jusqu'au 31 janvier 2021. De plus, puisqu'elle a siégé au Conseil pendant plusieurs années avant d'occuper le poste de registraire et chef de la direction, sa participation à la protection de l'intérêt public par l'autoréglementation des TLM en Ontario s'étend à plus de 30 ans.

Dans le cadre de ses fonctions à l'OTLMO, Kathy a mené les initiatives de transformation concernant la gouvernance en matière de réglementation, l'assurance de la qualité, la conduite professionnelle, l'inscription et l'élargissement de la supervision des adjoints et des techniciens de laboratoire médical. Sous son leadership, l'OTLMO a créé le tableau d'inscriptions volontaires des techniciens de laboratoire médical inscrits, il a été un partenaire fondateur de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM), il a contribué à la rédaction des mesures législatives ontariennes touchant le secteur des laboratoires médicaux, il a raffermi les relations avec tous les intervenants du domaine et il a entrepris des démarches de sensibilisation du public afin d'informer et, au bout du compte, de protéger les intérêts de la population ontarienne.

Kathy nous laisse un organisme solide qui a perfectionné les fondements de sa structure de gouvernance en matière de politiques depuis 12 ans et qui fait preuve de responsabilité au moyen de mesures factuelles de la performance.

Au nom du Conseil, des membres inscrits et du personnel, je remercie Kathy et lui exprime ma gratitude pour son travail inlassable d'appui à l'Ordre, à la profession et à l'excellence réglementaire en Ontario.

Tammy Earle

Présidente du Conseil



Kathy Wilkie, BHA, TLM

MESSAGE DU REGISTRATEUR ET CHEF DE LA DIRECTION



**John Tzountzouris,
MA, B.Sc., BHA, TLM, GSP**

« Il y a trois constantes dans la vie... le changement, le choix et les principes. »

Stephen Covey

C'est peu dire que le changement a été omniprésent dans le cadre du travail de l'OTLMO et des TLM en 2021. Bien que des situations alors ayant mené à des changements auxquelles nous avons dû faire face étaient tout à fait indépendantes de notre volonté, nous avançons choisis d'avancer. Le bureau virtuel de l'Ordre est demeuré en place, tout en offrant des programmes de réglementation de grande qualité dans l'intérêt public.

Bien des choses ont changé en 2021, mais pas les principes qui sous-tendent une réglementation contemporaine bien dosée. De fait, la réalisation de ces principes par l'OTLMO est plus transparente que jamais, comme en témoigne sa mise en œuvre du Cadre de mesure de la performance des ordres professionnels. D'autre part, à l'appui du principe du maintien de la compétence, auquel le public s'attend de la part de tous les professionnels de la santé réglementés, un programme révisé d'assurance de la qualité a été lancé.

J'ai l'honneur et le privilège d'avoir été nommé par le Conseil au poste de registrateur et chef de la direction de l'OTLMO. Par ailleurs, je remercie Kathy Wilkie de ses 21 années de service.

La période extraordinaire actuelle se poursuivant, la façon dont nous réglementons notre profession continuera d'évoluer. Conformément à notre mandat réglementaire et l'orientation stratégique fournie par le Conseil, je suis fier de diriger l'organisme de réglementation de notre profession en cette période de turbulences et au-delà.

Nominations en 2021 aux comités prévus par la loi

Membre du Comité	Type de membre
Comité de direction	
Tammy Earle (présidente)	Présidente du Conseil
Helen Meaney	Prof., v.-p.
Tammie Rix	Public, v.-p.
Karen Persad	Prof.
Matthew Mackenzie	Public
Comité des relations avec les patients	
Josh Lewis (Chair)	Prof.
Mary Costantino	Prof.
Walter Hewus	Public
Jennifer Pilzecker	Public
Aline Mansour	MCNMC
Comité d'inscription	
Helen Meaney (présidente)	Prof.
George Broukhanski	Prof.
Rino Bonsignore	Prof.
Tammie Rix	Public
Ariel Wong	Public
Walter Hewus	Public
Shauna Dowsley	MCNMC
Melissa Desaulnier	MCNMC
Robin Thompson-McAvoy	MCNMC
Comité d'assurance de la qualité	
Karen Persad (présidente)	Prof.
Lavern Bourne	Prof.
Rohini Soni	Public
Masi Basiri	MCNMC
Susan McRae	MCNMC
Pamela Calverley	MCNMC
Michelle Seaton	MCNMC
Jon Fawcett	MCNMC

Membre du Comité	Type de membre
Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports	
Paula Curti (présidente)	Prof.
Josh Lewis	Prof.
Matthew Mackenzie	Public
Vacance	Public
Claudia Sieffert	MCNMC
Anne Augustin	MCNMC
Lucia Di Pietro-Dozois	MCNMC
Chirag Vyas	MCNMC
Keyur Dixit	MCNMC
Comité d'aptitude professionnelle	
Rohini Soni (présidente)	Public
Jennifer Pilzecker	Public
Gamal Badawoy	Prof.
Rino Bonsignore	Prof.
Omid Nouri	MCNMC
Debra Cassidy	MCNMC
Comité de discipline	
Tammie Rix (présidente)	Public
Lavern Bourne	Prof.
George Broukhanski	Prof.
Walter Hewus	Public
Ariel Wong	Public
Amanda Cocca	MCNMC
Laura Finlay	MCNMC
Heng Sun	MCNMC
Geeta Seocharan	MCNMC
Maimim Xu	MCNMC

Légende :

Prof. = *membre de la profession*

Public = *membre du public*

MCNMC = *membre d'un comité non membre du Conseil*

GOUVERNANCE ET ACTIVITÉS



En 2021, le Conseil de l'OTLMO a approuvé ou dirigé les initiatives et réalisations importantes suivantes.

- Le Conseil a continué à tenir des réunions virtuelles et le bureau virtuel de l'Ordre est demeuré en place tout au long de l'année.
- Le Conseil a tenu sa séance annuelle d'orientation générale ainsi que des séances d'information et d'orientation durant toute l'année.
- La vérification des états financiers 2020 de l'OTLMO s'est conclue sans réserve.
- Le Conseil a approuvé les modifications proposées aux règlements administratifs consolidés de l'OTLMO concernant l'orientation obligatoire sur les attributions et la terminologie actualisée.
- Le Conseil a nommé un nouveau registraire et chef de la direction.
- Le Conseil a discuté des options concernant la modification des règlements administratifs de l'OTLMO portant sur la composition du Conseil, conformément à l'initiative de modernisation de la structure de gouvernance de l'Ordre.
- Le Conseil a approuvé les critères de la politique visant les demandes de financement des thérapies relatives aux mauvais traitements d'ordre sexuel.
- Le Conseil a approuvé la révision des normes d'exercice et du code de déontologie des affiliés inscrits au tableau d'inscriptions volontaires des techniciennes de laboratoire médical inscrites.
- L'OTLMO a mené deux vérifications du registre public pour en garantir l'exactitude des données.
- L'OTLMO a procédé à une vérification de l'assurance-responsabilité professionnelle des membres inscrits.

TRANSPARENCE

Afin de rehausser continuellement la transparence des processus et de la prise de décisions de l'OTLMO, et de mettre davantage d'information à la disposition de la population ontarienne, l'organisme a mené les activités suivantes en 2021.

- L'OTLMO a présenté son rapport sur les pratiques d'inscription équitables au commissaire à l'équité et il a été affiché sur le site web de l'Ordre en avril. De plus, en août, l'OTLMO a reçu une lettre du commissaire à l'équité de l'Ontario l'avisant que l'Ordre sera placé de façon provisoire dans la catégorie « pleine conformité » selon le nouveau Cadre de conformité axé sur le risque.
- En avril, l'OTLMO a présenté son outil de rapport du Cadre de mesure de la performance des ordres professionnels (CMPOP) au ministère de la Santé et il a été affiché sur le site web de l'Ordre.
- En avril 2021, l'OTLMO a présenté ses données sur les membres inscrits à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), puis pour la Base de données des professions de la santé du ministère de la Santé en septembre 2021.
- Les politiques des comités d'inscription et d'assurance de la qualité ont été communiquées publiquement sur le site web de l'OTLMO afin d'appuyer la transparence des processus décisionnels des comités prévus par la loi.



RÉGLEMENTATION DES ADJOINTS ET TECHNICIENS DE LABORATOIRE MÉDICAL

Depuis 2008, au moment où le Conseil de l'OTLMO a fait de la réglementation des adjoints et des techniciens de laboratoire médical une orientation stratégique, l'Ordre a mis sur pied une initiative pour veiller à ce qu'en Ontario, ces travailleurs de laboratoire soient tenus responsables de leur exercice et de leur conduite afin de protéger l'intérêt public. Grâce à des recherches approfondies et à des échanges avec le gouvernement, les établissements d'enseignement, les associations et les partenaires du secteur de la santé, les intervenants ont indiqué que selon eux également, on doit s'assurer que les patients ont davantage accès à une gamme élargie de professionnels de la santé réglementés dans les laboratoires cliniques en qui ils ont confiance, et ce, dans l'intérêt véritable du public.

Jusqu'à ce que les adjoints et techniciens de laboratoire médical deviennent des professionnels de la santé réglementés en Ontario, le Conseil de l'OTLMO a prescrit qu'un tableau d'inscriptions volontaires des techniciens de laboratoire médical inscrits soit dans l'intérêt du public en confirmant qu'ils ont satisfait volontairement à un certain niveau d'éducation et à des critères d'exercice professionnel.

En 2021, l'OTLMO a :

- mené avec succès le processus de renouvellement annuel du tableau d'inscriptions volontaires à l'OTLMO des techniciens de laboratoire médical inscrits;
- fait part de l'importance de la démarche de réglementation aux représentants du ministère de la Santé de l'Ontario et du Bureau du commissaire à l'éthique de la province;
- présenté des observations au gouvernement de l'Ontario au sujet du projet de loi 283 (*Loi de 2021 visant à faire progresser la surveillance et la planification dans le cadre du système de santé de l'Ontario*) et il a fait une présentation au Comité permanent de la politique sociale;
- présenté des observations dans le cadre de la consultation sur le Registre de la réglementation portant sur les règlements pris en application de la *Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement*;
- effectué une vérification de son tableau d'inscriptions volontaires pour en confirmer l'exactitude des données;
- communiqué avec des employeurs de l'Ontario pour discuter de son tableau d'inscriptions volontaires des techniciens de laboratoire médical inscrits et de ses avantages;
- donné à tous les affiliés inscrits au tableau d'inscriptions volontaires l'accès à un portefeuille professionnel;
- actualisé les normes d'exercice et le code de déontologie des affiliés inscrits au tableau d'inscriptions volontaires, qui ont été approuvés par le Conseil lors de sa réunion de décembre.

PARTICIPATION

Tout au long de l'année, l'OTLMO fait participer le public, ses membres inscrits et les intervenants par l'entremise de son site web, de bulletins et de sondages; il participe aussi à des congrès et organise des présentations pour les groupes intéressés.

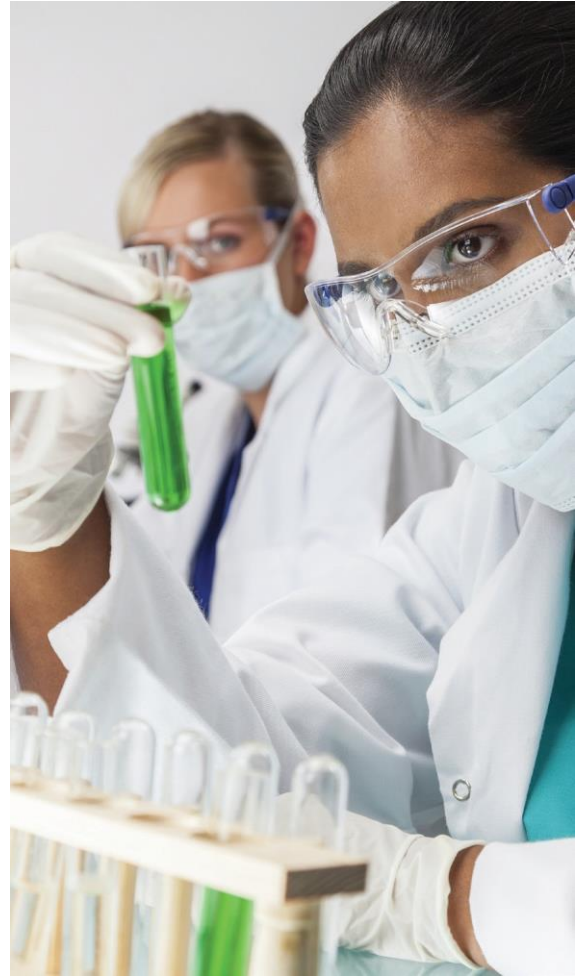
En tant que client du programme, l'OTLMO était représenté au Conseil du programme d'agrément de l'Organisation de normes de santé (HSO) qui s'est réuni tout au long de 2021.

Durant toute l'année, l'OTLMO a noué le dialogue avec les associations professionnelles de technologie de laboratoire médical (la SCSLM, l'APLMO et l'OAML) sur des sujets d'intérêt mutuel.

Le personnel de l'OTLMO a présenté les exigences d'inscription pour exercer la profession de TLM en Ontario aux étudiantes et aux étudiants des programmes de sciences de laboratoire médical (temps plein) et de transition.



RESSOURCES



En 2021, l'OTLMO a développé et/ou examiné, révisé et publié des ressources à l'intention des TLM et des intervenants du secteur, y compris les suivantes :

- le douzième Rapport annuel sur les ressources humaines en santé ayant trait aux TLM;
- des vidéos sur les processus d'inscription des personnes formées au Canada et à l'étranger;
- les Lignes directrices de l'OTLMO pour évaluer les activités de pratique professionnelle.

COLLABORATION

Le personnel de l'OTLMO a participé activement aux travaux des conseils, des comités et des groupes de travail externes suivants :

- l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM), y compris au forum de l'ACORPLM et de la SCSLM;
- le Conseil du programme d'agrément de l'éducation en santé (Equal Canada) de l'Organisation de normes de santé (HSO);
- l'organisme Health Profession Regulators of Ontario (HPRO), y compris :
 - le Conseil d'administration;
 - le Comité des communications.
- l'Ontario Regulators for Access Consortium (ORAC);
- le Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR);
- le Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR);

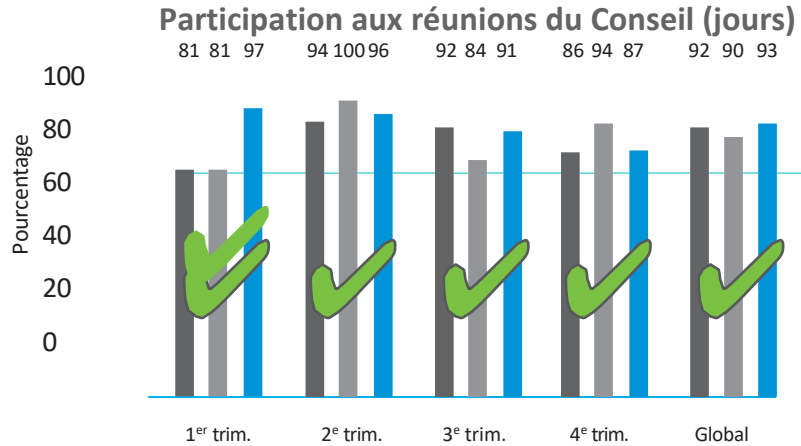
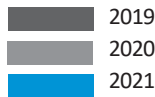


GRILLE D'ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE DU CONSEIL DE L'OTLMO

Le Conseil de l'OTLMO rend lui-même compte de la réalisation de sa vision, de l'atteinte des résultats essentiels de l'organisme et de l'établissement d'une excellente gouvernance. Depuis cinq ans, il évalue de grands indicateurs de la gouvernance et des résultats. Il reconnaît que la mesure des indicateurs notables constitue un processus d'apprentissage.

PARTICIPATION AU CONSEIL

Cible de 80 %

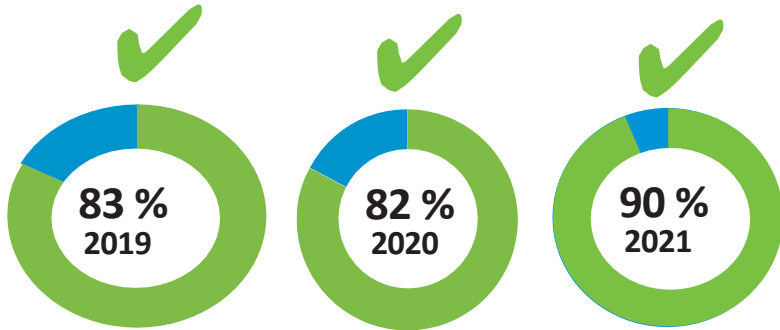


La participation au Conseil est mesurée selon les présences (%).

La participation et la mobilisation des membres du Conseil lors de chaque réunion sont essentielles pour que divers points de vue soient entendus et pour créer un consensus. Le Conseil évalue attentivement les présences de tous ses membres.

ORIENTATION DU CONSEIL

Cible de 80 %



Nombre de membres suivant tout le programme annuel d'orientation du Conseil (%)

Chaque année, le Conseil offre un programme global d'orientation pour que ses membres connaissent très bien le mandat et l'approche de gouvernance de l'OTLMO, le secteur de réglementation des professions de la santé de l'Ontario, la profession de TLM et le milieu des soins de santé. Le Conseil juge que pour atteindre l'excellence sur le plan de la gouvernance, ses membres doivent être informés et au courant des dossiers.

CONTRÔLE DES OPÉRATIONS PAR LE CONSEIL

Cible de 100 %



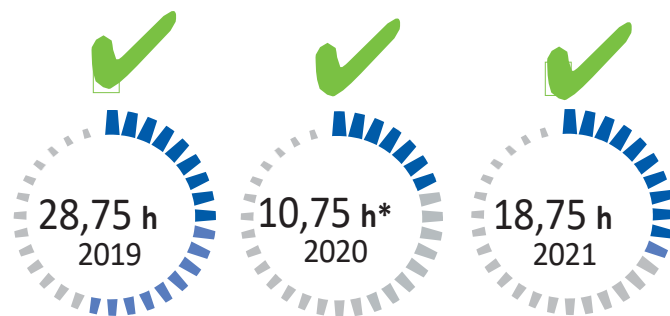
Le Conseil surveille de nombreux paramètres de fonctionnement et il évalue annuellement le rendement du registrateur et chef de la direction

pour vérifier s'ils sont atteints.

Le Conseil entend rehausser sa capacité à mesurer les processus de gouvernance importants et les résultats organisationnels. À titre de corps dirigeant de la réglementation dans le domaine de la santé, le Conseil de l'OTLMO transmet des indicateurs préliminaires pour faire progresser la responsabilisation et la transparence auprès du public et des intervenants. Il rend lui-même compte en tant que chef de file concernant l'utilisation de pratiques de gouvernance efficaces.

FORMATION CONTINUE DU CONSEIL

Cible (fourchette)
20 à 30 heures par année

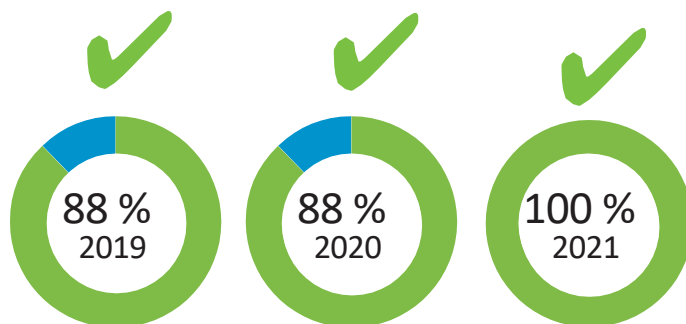


Formation continue totale du Conseil (en heures par année)
* Diminution en raison de la COVID-19

Tout au long de l'année, le Conseil participe à des activités globales de formation continue pour que ses décisions soient bien éclairées. Ses membres participent à des séances de formation avancée sur la législation de nature réglementaire, le milieu des soins de santé et les principales pratiques de gouvernance. Cet apprentissage se fait au moyen d'échanges clés au Conseil, de présentations par des experts du domaine, d'ateliers d'apprentissage en cours de séance, par la lecture de documents et le visionnement de vidéos d'importance.

AUTOÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL

Cible de 100 %

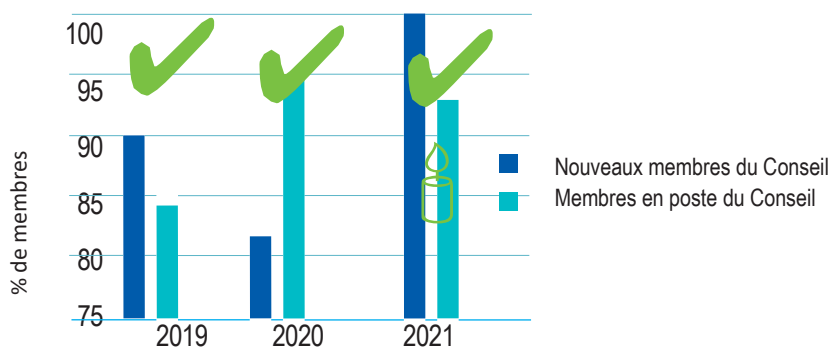


% de membres du Conseil admissibles ayant participé à l'autoévaluation de l'efficacité du Conseil

Chaque année, le Conseil mène une autoévaluation globale de ses processus, de ses résultats et de ses relations de travail. Ses membres évaluent plus de 70 facteurs contribuant à l'efficacité, d'un point de vue collectif et individuel. On indique le pourcentage de membres ayant participé activement à cette évaluation détaillée tous les ans.

APPRENTISSAGE DU CONSEIL

Cibles :
50 % : nouveaux membres du Conseil
80 % : membres en poste du Conseil



% de compréhension précise de l'OTLMO et de sa gouvernance

Compréhension de l'OTLMO et de la gouvernance par suite de l'orientation initiale, par les membres du Conseil (selon l'exactitude des réponses à un questionnaire)

INSCRIPTION

Le Comité d'inscription établit et maintient les normes d'inscription auprès de l'OTLMO. Il recommande aussi des changements aux normes de formation avant prise de poste sous l'effet des changements concernant la technologie de laboratoire médical.

En 2021, le Comité a tenu 2 réunions.

- Il a reçu les dernières informations concernant :
 - le renouvellement annuel de l'inscription;
 - le programme de certification concernant la formation dans le domaine des sciences de laboratoire médical.
- Le Comité a été mis au courant d'un cadre décisionnel en fonction du risque.
- Il a passé en revue et approuvé le programme de transition du collège Anderson pour les TLM formés à l'étranger afin de l'inclure dans la liste de cours d'appoint sur les sciences de laboratoire médical.
- Il a passé en revue et approuvé quatre politiques sans révision ou comprenant des modifications mineures, dans le cadre de sa révision périodique des politiques.
 - Politique 07 du CI – La phlébotomie en tant que spécialité
 - Politique 08 du CI – Les cours d'appoint
 - Politique 13 du CI – La participation active
 - Politique 15 du CI – Le processus décisionnel des sous-comités
- Il a passé en revue et approuvé une nouvelle politique.
 - Politique 17 du CI – L'aptitude à exercer la profession
- Il a approuvé la liste de cours d'appoint de 2021.
 - Cytologie
 - Génétique
 - Établissements ayant fait passer ces cours

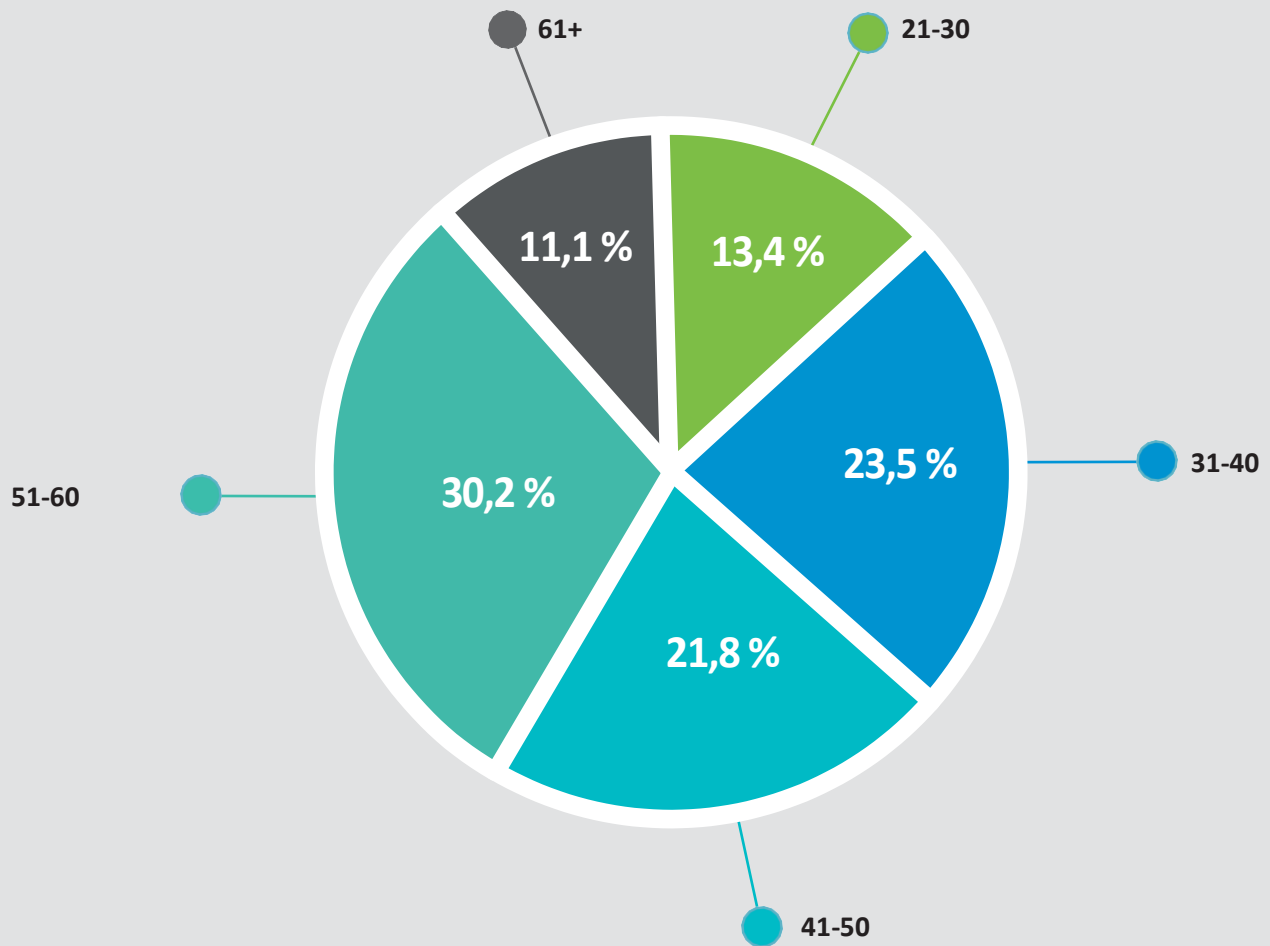
INSCRIPTION (suite)

Renouvellement des inscriptions : résumé	2021	2020	2019	2018
Avis de renouvellement émis	7 022	7 094	7 150	7 201
Nombre de membres inscrits dont l'inscription a été renouvelée	6 555	6 732	6 816	6 862
Catégorie en exercice	6 174	6 258	6 356	6 407
Catégorie de membre inactif	481	471	460	455
Membres inscrits ayant démissionné	265	251	227	258
Membres inscrits suspendus	98	115	103	79
Membres réintégrés	6	1	1	9
Membres inscrits décédés	4	3	4	2
Avis émis d'intention de suspendre	330	333	325	315

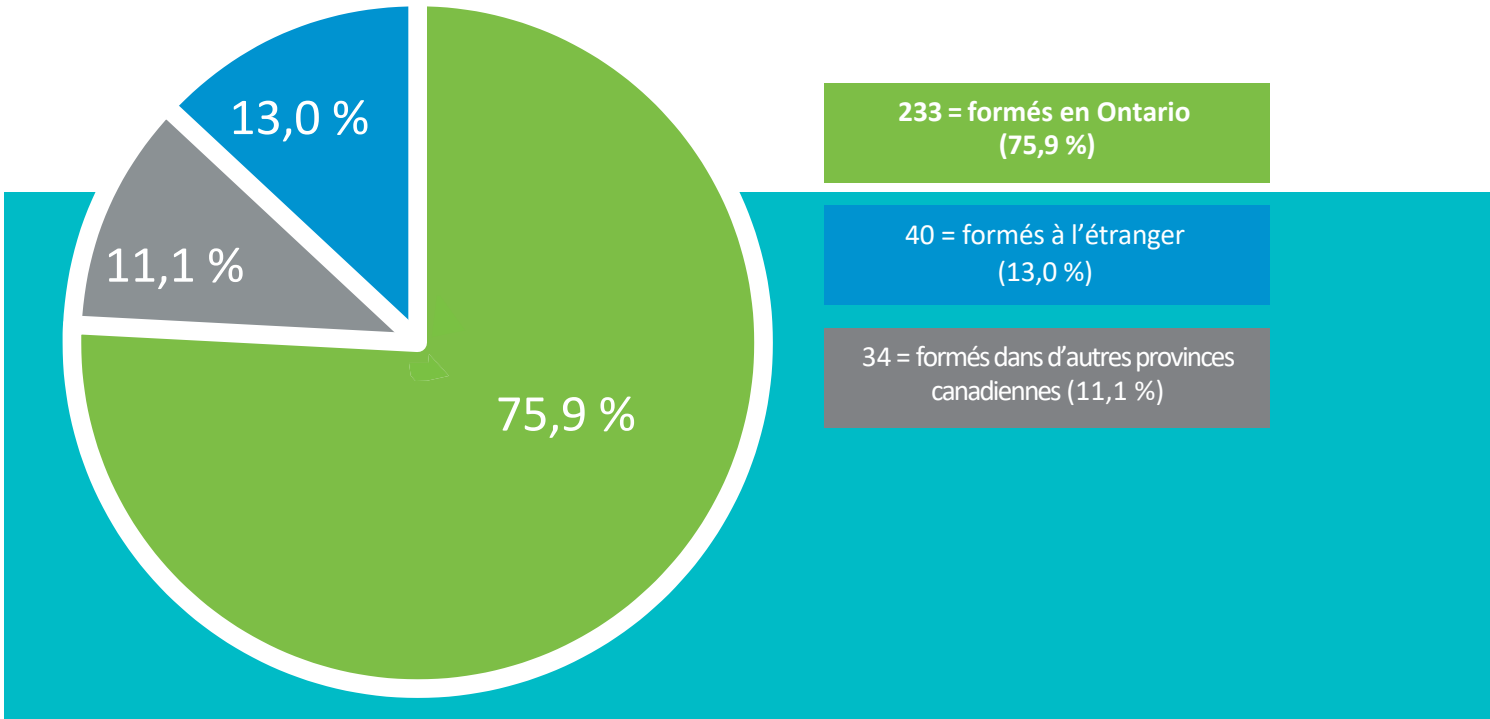
Raisons motivant les démissions	Pourcentage			
	Période de renouvellement (PR) 2021	PR 2020	PR 2019	PR 2018
Retraite	79 %	80 %	72 %	77 %
Départ de la province	5 %	7 %	8 %	8 %
Changement de profession	6 %	5 %	5 %	4 %
Autre	10 %	8 %	15 %	11 %

INSCRIPTION (suite)

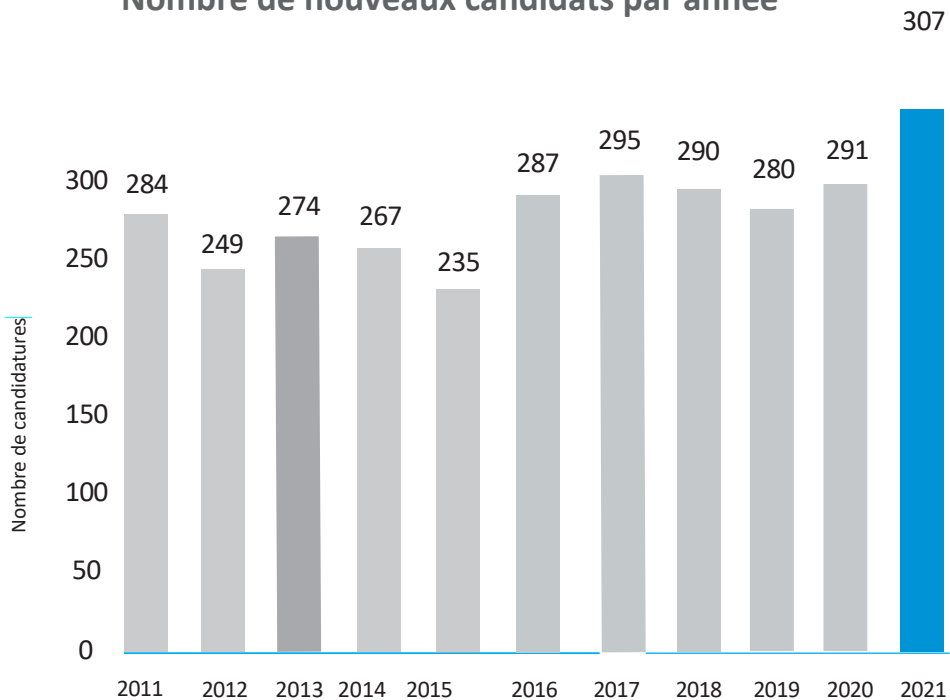
Données démographiques sur les TLM en exercice par groupe d'âge



INSCRIPTION (suite)



Nombre de nouveaux candidats par année



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



Le Comité d'assurance de la qualité (CAQ) a pour mandat de veiller à la qualité de la pratique professionnelle en élaborant et en maintenant des programmes et des normes visant à promouvoir le maintien de la compétence des membres inscrits.

En 2021, le Comité a tenu 4 réunions.

- Il a reçu les dernières informations concernant :
 - les membres inscrits qui ont autodéclaré un non-respect des déclarations actualisées d'assurance de la qualité lors du renouvellement;
 - les soumissions au titre de la première étape du portefeuille professionnel;
 - les évaluations de l'examen de la pratique (EP);
 - la formation des évaluateurs de la compétence.
- Le Comité a été mis au courant d'un cadre décisionnel en fonction du risque.
- Il a reçu des présentations sur les thèmes d'apprentissage du cycle de vérification 2020 et la démarche de l'OTLMO en matière de qualité.
- Il a passé trois politiques en revue à l'appui du Programme d'assurance de la qualité actualisé, dont une nouvelle politique axée sur le Programme d'appui au portefeuille professionnel afin d'aider les membres inscrits à respecter les obligations en matière d'assurance de la qualité.
- Il a examiné quatorze dossiers d'assurance de la qualité et délibéré à ce sujet.

Programme d'assurance de la qualité (PAQ)

Après un examen et une révision pluriannuels, les nouvelles exigences du PAQ sont entrées en vigueur en janvier 2021. Parmi les nouveaux éléments, mentionnons un portefeuille professionnel accessible par l'entremise des services en ligne de l'OTLMO, qui comprend un module obligatoire sur la jurisprudence nommé « PRISM » (Module d'autoévaluation de l'amélioration de la pratique). Ce programme actualisé comprend aussi de nouveaux critères de vérification applicables à tous les membres inscrits en exercice. Le PAQ révisé favorise un engagement supérieur entre les membres inscrits en exercice de l'OTLMO et le PAQ; au bout du compte, cela rehaussera l'accent mis sur la compétence individuelle soutenue.

Première étape du portefeuille professionnel	#	%
Nombre total de membres inscrits en exercice ayant soumis un portefeuille professionnel de la première étape	6 150	
Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice ayant soumis un portefeuille professionnel de la première étape au 31 mars 2022	5 631	92 %
Membres inscrits en exercice n'ayant pas soumis de portefeuille professionnel de la première étape au 31 mars 2022	519	8 %
Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice ayant eu besoin d'encadrement pour réussir la première étape	89	1 %

Première étape du portefeuille professionnel	#	%
Nombre total de membres inscrits en exercice choisis au hasard pour une vérification	1 111	
Nombre/pourcentage de membres inscrits inadmissibles à une vérification (en raison d'un changement de catégorie d'inscription ou d'une démission)	50 / 1 111	4 %
Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice ayant soumis un portefeuille professionnel de la deuxième étape approuvé au 31 décembre 2021	933 / 1 061	88 %
Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice n'ayant pas soumis de portefeuille professionnel de la deuxième étape au 31 décembre 2021	128 / 1 061	12 %
Nombre de soumissions approuvées à la première tentative	970	91 %
Nombre de soumissions nécessitant des modifications à la première tentative	89	8 %

* Il y avait deux soumissions de la deuxième étape en suspens au 30 avril 2022.

Module d'autoévaluation de l'amélioration de la pratique (PRISM) I	
Sujet de 2021	Responsabilités des TLM autoréglémentés
Pertinence du sujet	80 % des répondants au sondage ont jugé que le sujet était pertinent pour leur pratique
Membres inscrits ayant choisi le sujet PRISM en tant qu'objectif	1 717 (28 %)
Question au plus grand nombre de choix incorrects :	Lequel des éléments suivants décrit-il le mieux les exigences minimales à l'égard de l'assurance-responsabilité professionnelle d'un membre inscrit en exercice?
Réponse :	Les règlements administratifs consolidés de l'OTLMO
Question répondue le plus souvent correctement à la première tentative :	Selon le Code de déontologie de l'OTLMO, envers qui les technologistes de laboratoire médical ont-ils des obligations déontologiques?
Réponse :	Tout ce qui précède, dont les patients et le public, l'OTLMO, la profession et eux-mêmes

Examen de la pratique (EP)	#	%
Nombre total de membres inscrits en exercice choisis au hasard pour une vérification	698	
Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice inadmissibles à une vérification (en raison d'un changement de catégorie d'inscription ou d'une démission)	6	0,8 %
Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice ayant fait l'objet d'une vérification	692	99 %

Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice ayant obtenu la note de passage de la vérification de l'EP	685 / 692	99 %
Nombre/pourcentage de membres inscrits en exercice n'ayant pas réussi la vérification de l'EP	7 / 692	1 %

Évaluation de la compétence (EC)

L'OTLMO tient à jour une liste de sept évaluateurs admissibles de la compétence qui satisfont aux exigences annuelles afin de mener ces évaluations et de faire rapport à leur sujet. Chaque évaluateur a rempli les exigences de formation annuelle et il est demeuré apte à mener cette évaluation, au besoin.

En 2021, aucune évaluation de la compétence n'a eu lieu.

CONDUITE PROFESSIONNELLE

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) reçoit toutes les plaintes et fait enquête à leur sujet. Il examine aussi tous les rapports d'enquête portant sur la conduite des membres inscrits.

En 2021, le Comité a tenu 2 réunions.

- Il a conclu un dossier en exigeant que le membre inscrit signe et respecte une entente de recyclage
- Il a conclu un dossier après étude du rapport d'enquête et de la soumission du membre inscrit.
- Il a poursuivi l'enquête dans quatre dossiers.
- Il a approuvé la nomination d'un enquêteur dans un dossier (enquête terminée).
- Il a poursuivi des enquêtes précédentes afin de déterminer si deux membres inscrits étaient frappés d'incapacité.
- Il s'est penché sur quatre plaintes contre des membres inscrits et conclu quatre dossiers sans prendre d'autres mesures.

CONDUITE PROFESSIONNELLE

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le Comité d'aptitude professionnelle tient des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité physique ou mentale. Le mandat réglementaire de ce comité autorise ses sous-comités à tenir des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité et de décider de l'ordonnance appropriée à imposer. Les sous-comités rendent une décision et fournissent les motifs relativement à toutes les causes qu'ils entendent.

En 2021, aucun renvoi n'a été fait au Comité d'aptitude professionnelle et, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.



CONDUITE PROFESSIONNELLE

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

Le Comité des relations avec les patients assure la planification, la mise en œuvre et la surveillance du Programme de relations avec les patients de l'OTLMO, tel que l'exige la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Par ses activités, ce comité vise à encourager tous les membres inscrits à établir d'excellentes relations avec les patients. Il comprend des mesures visant à prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel envers ces derniers ou à prendre des mesures à cet égard, y compris des exigences en matière d'information et de sensibilisation pour les membres inscrits, des lignes directrices sur leur conduite envers les patients, des exigences en matière de formation pour le personnel de l'OTLMO et la communication de renseignements au public. De plus, le Comité administre le programme créé par l'OTLMO pour financer la thérapie et les consultations des personnes qui, lorsqu'elles étaient des patientes, ont été victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part de membres inscrits. En 2021, il n'y a eu aucune demande de financement.

En 2021, le Comité a tenu 2 réunions.

- Il a approuvé les modifications à la feuille de renseignements sur le financement à des fins de thérapie ou de consultations.
- Il a approuvé les modifications concernant la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel envers les patientes et les patients – Guide d'introduction du formateur du programme de technologie de laboratoire médical.
- Il a recommandé la réalisation d'une vidéo sur les limites de la pratique.

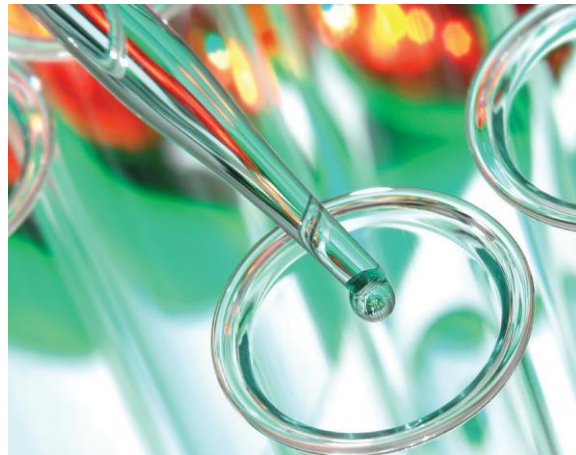


CONDUITE PROFESSIONNELLE

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui font l'objet d'un acheminement à une audience. Son mandat réglementaire autorise ses sous-comités à tenir une audience afin d'examiner les allégations et de déterminer les peines à imposer. Ces sous-comités doivent également rendre une décision écrite et en présenter les motifs dans chaque cause qu'ils entendent.

Le comité de discipline n'a tenu aucune audience en 2021.



CONDUITE PROFESSIONNELLE

RAPPORTS OBLIGATOIRES

Les employeurs et les établissements doivent signaler à l'OTLMO si des restrictions sont appliquées à l'exercice d'un TLM, ou si celui-ci est suspendu ou licencié par suite d'une faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité.

Sur réception d'un rapport obligatoire, l'OTLMO demande des copies de toute la documentation liée à l'enquête interne de l'employeur concernant l'incident ou les incidents. Il avise également le membre inscrit qu'un tel rapport a été déposé par son employeur, et il lui demande de présenter ses observations à ce sujet.

Le registrateur et chef de la direction examine les renseignements reçus de l'employeur et du membre inscrit, puis il détermine les prochaines étapes, ce qui peut comprendre ce qui suit

- Il rappelle au membre inscrit les normes d'exercice et le Code de déontologie de l'OTLMO.
- Il demande au membre de signer une reconnaissance et un engagement concernant sa conduite.
- Il demande au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) d'approuver la nomination d'un enquêteur qui mènera une enquête et déposera un rapport.
- Il adresse la question à un sous-comité d'enquête du CEPR qui se penchera sur l'aptitude professionnelle du membre inscrit (dans les cas où il existe des préoccupations de santé).
- Il conclut la question sans prendre d'autres mesures.

L'OTLMO a reçu 22 rapports obligatoires de 14 employeurs.

Vingt-deux rapports obligatoires ont mené l'Ordre à prendre les mesures suivantes :

- 12 se sont soldés par des rappels;
- une demande a été présentée au CEPR afin d'approuver la nomination d'un enquêteur;
- un dossier a été adressé à un sous-comité d'enquête;
- 2 membres inscrits ont signé une reconnaissance et un engagement;
- 4 étaient en attente d'informations de l'employeur ou du membre inscrit;
- 2 n'ont mené à aucune autre mesure.
-

CONDUITE PROFESSIONNELLE

AUTRES ACTIVITÉS ASSOCIÉES À LA CONDUITE PROFESSIONNELLE

Chaque année, l'OTLMO reçoit des plaintes qu'il n'est pas habilité à traiter puisqu'elles ne concernent pas les TLM.

En 2021, l'OTLMO a reçu 53 plaintes ne concernant pas des TLM :

- 29 % concernaient des techniciens ou des adjoints de laboratoire médical;
- 59 % concernaient des laboratoires ou des centres de prélèvement;
- 12 % concernaient d'autres professionnels de la santé.

L'OTLMO avise ces plaignants que leur plainte ne relève pas de sa compétence.

Si la plainte a trait à un laboratoire titulaire d'un permis, à un centre de prélèvement autorisé, à un adjoint ou à un technicien de laboratoire médical travaillant dans un établissement autorisé, le plaignant obtient les coordonnées du Programme de laboratoires et de services diagnostiques de la Direction des laboratoires communautaires et de génétique du ministère de la Santé.

Si la plainte se rapporte à un autre membre d'une profession de la santé réglementée, le plaignant reçoit les coordonnées de l'organisme de réglementation compétent.

L'OTLMO conseille à la population de communiquer avec le ministère de la Santé relativement aux plaintes concernant le personnel de laboratoire non réglementé par lui, par exemple les adjoints et les techniciens de laboratoire médical, pourvu que la plainte porte sur l'observation de la *Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement*, y compris le respect du Programme de gestion de la qualité qui y est décrit.

CONDUITE PROFESSIONNELLE

PLAINTES NE CONCERNANT PAS DES TLM SUR UNE BASE ANNUELLE

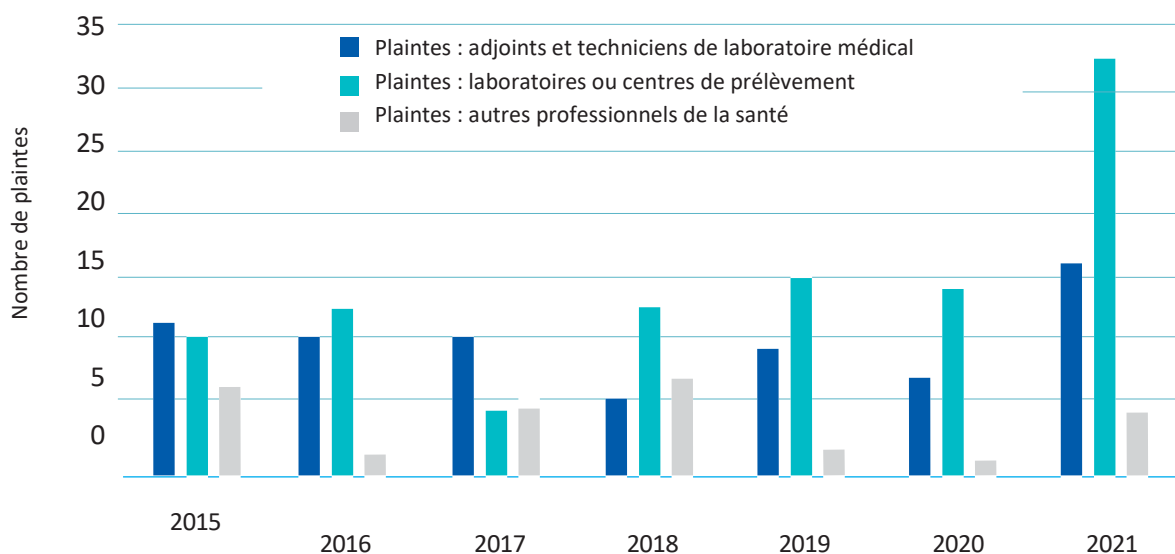
Nature de la plainte	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Adjoints et techniciens de laboratoire médical	11	10	10	5	9	7	16
Laboratoires ou centres de prélèvement	10	13	4	13	15	14	33
Autres professionnels de la santé	6	2	4	7	3	2	4

Notes :

Les plaintes au sujet des adjoints ou des techniciens de laboratoire médical ont principalement trait à la phlébotomie, aux communications et au contrôle des infections.

Les plaintes au sujet des laboratoires ou des centres de prélèvement ont principalement trait à la propreté et à la rapidité des rapports.

Plaintes ne concernant pas des TLM





ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Résumé des états
financiers

Exercice terminé le
31 décembre 2021



Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers sommaires

Présenté au Conseil de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario

Avis

Les états financiers sommaires de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (« l'Ordre »), qui comprennent le bilan simplifié au 31 décembre 2021 et l'état des résultats sommaire pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, proviennent des états financiers vérifiés de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

À notre avis, les états financiers sommaires présentent un résumé fidèle des états financiers vérifiés, conformément aux critères décrits dans les notes afférentes aux états financiers sommaires.

États financiers sommaires

Les états financiers sommaires ne renferment pas toutes les informations qu'exigent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture de ces états financiers sommaires et du rapport du vérificateur n'est donc pas un substitut pour celle des états financiers vérifiés de l'Ordre et du rapport du vérificateur à cet égard.

Les états financiers vérifiés et notre rapport à cet égard

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers vérifiés dans notre rapport daté du 13 avril 2022.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers sommaires

La direction est responsable de la préparation des états financiers sommaires, conformément aux critères décrits dans la note afférente aux états financiers sommaires.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers sommaires selon nos procédures, qui ont été réalisées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés* ».

A handwritten signature in black ink that reads "Hilborn LLP".

Toronto (Ontario)
Le 13 avril 2022

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables titulaires d'un permis

ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Bilan simplifié

31 décembre	2021 \$	2020 \$
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Encaisse	3 253 623	734 300
Investissements	2 632 293	4 969 826
Charges payées d'avance et comptes débiteurs divers	84 020	54 357
	5 969 936	5 758 483
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles	183 895	272 778
	6 153 831	6 031 261
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	481 512	471 272
Revenus reportés	2 128 570	2 126 360
	2 610 082	2 597 632
Passifs à long terme		
Incitatif à la location différé	51 511	63 871
	2 661 593	2 661 503
ACTIFS NETS		
Investissement dans les immobilisations corporelles	183 895	272 778
Fonds de fonctionnement	1 238 343	1 026 980
Fonds de thérapie par suite de mauvais traitements	60 000	60 000
Fonds en matière de conduite professionnelle	250 000	250 000
Fonds de prévoyance	1 300 000	1 300 000
Fonds pour les défis stratégiques	100 000	100 000
Fonds de stabilisation des cotisations	360 000	360 000
	3 492 238	3 369 758
	6 153 831	6 031 261

On peut obtenir les états financiers vérifiés complets sur demande au bureau du registraire.

ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

État des résultats sommaire

Exercice terminé le 31 décembre	2021	2020
	\$	\$
Revenus		
Cotisations des membres	2 327 755	2 355 219
Revenu de placements	44 925	79 130
Autres revenus	37 500	22 899
	2 410 180	2 457 248
Charges		
Services aux membres	164 575	222 061
Conseil et comités	117 405	98 689
Développement stratégique et projets	40 412	57 452
Services généraux	1 875 225	1 718 266
Amortissement	90 083	27 624
	2 287 700	2 124 092
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	122 480	333 156

On peut obtenir les états financiers vérifiés complets sur demande au bureau du registraire.

ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Note afférente aux états financiers sommaires

Le 31 décembre 2021

1. **Méthode de présentation**

Ces états financiers sommaires ont été préparés à partir des états financiers vérifiés de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (« l'Ordre ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, sur une base comparable, dans tous leurs aspects significatifs, aux états financiers vérifiés de l'organisme, sauf que les renseignements présentés à l'égard de la modification des actifs nets et des flux de trésorerie produits dans les notes sur les états financiers vérifiés n'ont pas été présentés.

On peut obtenir les états financiers vérifiés complets sur demande au bureau du registrateur.

NOTRE MISSION ET NOTRE VISION



Notre mission

L'OTLMO existe pour protéger le droit du public à obtenir des soins de santé sécuritaires et de grande qualité, et ce, par l'autoréglementation et le leadership de la profession de technologiste de laboratoire médical.

Notre vision

L'OTLMO sera reconnu par nos partenaires à titre de chef de file dans la communauté de réglementation des services de santé et à titre d'organisme de confiance, apprécié et juste dans ce domaine. Un service exceptionnel à la clientèle, des programmes de grande qualité, des membres engagés et la stabilité financière constitueront les caractéristiques de l'organisme.

NOS VALEURS

Nos valeurs – compétence et confiance

Nos valeurs sont les convictions qui guident notre comportement et nos résultats. Ensemble, mus par notre passion de la réussite, nous partageons ces valeurs qui sont ancrées dans notre culture.

Leadership

Nous ferons preuve du courage et de l'assurance nous permettant de saisir de nouvelles possibilités et de chercher de nouveaux défis enrichissants afin de façonner un meilleur avenir.

Intégrité

Honnête, digne de confiance, accessible, équitable et objectif.

Responsabilisation

Si cela doit être, à chacun d'entre nous de le concrétiser. Nous faisons nous-mêmes ce que nous préconisons. Si nous disons que nous allons le faire, nous le faisons, mais si nous ne le pouvons pas, nous en expliquons la raison. Nous donnons suite à nos engagements et demeurons responsables de notre attitude et de nos gestes.

Collaboration

Nous collaborons afin de favoriser la compréhension. Nous faisons preuve de respect les uns envers les autres. Nous connaissons le poids de nos mots et gestes et nous en acceptons les conséquences. Nous nous soutenons mutuellement; nous agissons ensemble dans les bons et les mauvais moments. Ce faisant, nous réalisons que nous pouvons miser sur les forces de chacun et accomplir des choses extraordinaires.

Excellence

Ce que nous faisons, nous le faisons bien. Nous souscrivons à la qualité et cherchons sans cesse à nous améliorer. Nous faisons preuve d'innovation en étant à la recherche de nouveaux savoirs, en imaginant et en créant. Toutes les personnes associées à l'OTLMO sont là pour que les soins de santé soient les meilleurs soins possible.

Bienveillance

L'intérêt véritable de la population ontarienne est au cœur de notre objectif et de notre travail.

Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario

25, rue Adelaide Est, bureau 2100 Toronto
(Ontario) M5C 3A1

Tél. : 416 861 9605 1 800 323 9672
Télec. : 416 861 0934

www.cmlto.com
mail@cmlto.com